

Soulignant la nécessité de faire progresser le dossier du commerce des produits agricoles, M. Crosbie a dit: "Qui conviendra de l'opportunité d'étendre le mandat du GATT à des domaines comme le commerce des services et les TRIP si les règles fondamentales qui gouvernent la concurrence équitable, libre et non discriminatoire ne s'appliquent pas intégralement au commerce des produits agricoles ou à tous les pays?"

### Accès aux marchés

Commentant le fait qu'il n'y a pas eu d'accord jusqu'à maintenant quant à l'approche à adopter en ce qui concerne la phase détaillée des négociations sur les barrières tarifaires et non tarifaires permettant d'atteindre les objectifs de libéralisation du commerce convenus lors de la réunion ministérielle tenue à Montréal l'an dernier, M. Crosbie a précisé: "Comme les négociations doivent prendre fin dans à peine plus d'un an, nous ne pouvons nous permettre de perdre plus de temps en débats de procédure sur le lieu et les modalités de négociation. Nous devons maintenant nous attaquer au détail des négociations effectives."

Il a prié instamment les autres pays de réduire les écarts qui empêchent les progrès en ce domaine: "nous croyons qu'il serait pratique et raisonnable d'adopter une approche s'appuyant sur une formule tarifaire que compléteraient des demandes et des offres bilatérales; une telle formule serait plus efficace que celle de réduire les droits de douane sur des produits particuliers ou d'éliminer des barrières non tarifaires."

M. Crosbie a applaudi la détermination des participants de résoudre ce problème avant la fin de l'année et de considérer sérieusement la proposition américaine de présenter des offres d'ici le 30 janvier 1990.

"En ce qui concerne la question de l'accès aux marchés, l'objectif du Canada a été d'élaborer un concept qui déboucherait sur les résultats les plus vastes et les plus équilibrés possibles en matière d'accès tant du point de vue des droits de douane que des barrières non tarifaires, y compris les pratiques restrictives relatives aux marchés publics. Cette question est d'une importance primordiale pour le Canada. Nous avons pu constater les avantages de la libéralisation de l'accès aux marchés qui a résulté des cycles précédents de négociations menées dans le cadre du GATT."